

Les écoles de tambours à Moudon

Autor(en): **Meylan, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **62 (1924)**

Heft 41

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219029>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1924 pour **1 fr. 50**

en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

DE LA TENUE, MESSIEURS!

AVEZ-VOUS remarqué combien les hommes, en général, se tiennent mal? Autant la femme est élégante dans sa démarche, autant l'homme se surveille peu à cet égard. Amusez-vous à regarder défiler les passants: vous serez vite édifié. Vous voyez de très modestes petites femmes, marchant à une allure bien équilibrée, le torse droit, la taille bien cambrée, la jambe tendue. L'homme trop souvent s'en va, tassé, le ventre en avant, les jambes molles, le dos voûté. Un homme vraiment élégant, non pas dans sa mise, mais dans sa tenue, dans sa démarche, est une rareté. Pourquoi toutes ces épaules rentrées, pourquoi cette allure bedonnante, ces genoux pliés, ces pieds dont les pointes ont tendance à se rejoindre, ces pas saccadés, ce maintien qui semble ou bien relâché, ou bien contraint, pourquoi si peu d'aisance, de laisser-aller et pourquoi tant d'obèses?

Ne dites pas que l'homme, préoccupé par ses affaires, l'esprit toujours au travail, a mieux à faire qu'à surveiller son maintien. Ce n'est pas exact. L'homme qu'on rencontre dans la rue n'est pas tellement absorbé par les spéculations de l'esprit. Dites plutôt qu'il a tendance à se négliger, surtout dès qu'il a dépassé un certain âge. Avez-vous été quelquefois au Grand Conseil? Avez-vous vu un homme politique? Ah! certes, si vous avez vu le défilé de nos très honorables députés le jour de l'assermentation, je vous assure que cela manque d'esthétique, que d'abdomens proéminents accusent l'abus des banquettes et des bons dîners, que de dos voûtés accusent un laisser-aller regrettable, des habitudes de réunion publique ou de longues stations au café, les coudes sur la table.

Est-ce juste! La jeune génération, plus sportive, a-t-elle meilleur aspect?

L'homme nouveau se tient mieux, il faut le reconnaître, parce qu'il prend exemple sur la femme qui, en général, se tient bien. Cela est d'importance, même au point de vue moral. Qui se tient droit marchera droit. Qui marche droit évite bien des faux pas. Cela est vrai au sens propre et aussi au sens figuré.

Saisie infructueuse. — L'huissier se présente pour opérer une saisie chez un débiteur roublard.

Le débiteur. — S'il vous plaît, Monsieur l'huissier, veuillez prendre place. C'est tout ce que vous aurez à prendre ici.

Devant le juge. — M. le président. — Comment avez-vous pu, vous, un brave ouvrier, vous conduire de la sorte?

Le prévenu. — Mon Dieu, monsieur le président, vous savez ce que c'est que de boire un coup de trop.

Le président. — Je ne le savais pas, mais vous me l'apprenez.



LO POURO SAMI A LA DAMA.

VO z'ài prâo cognu Sami à la dama. L'êtai batsi dinse rappô à sa mère que fasâi l'êcoûla et qu'on lâi desâi la dama per tsi no.

Lo Sami, son bouêbo, l'êtai on gâtion, mîmameint on pourroy; coumeindâve son père, sa mère et tot lo fricot. L'avâi la tserropiondze eintre la pi et la tsè, et sta pouetta maladi lâi copavê l'accouet po appreindre la retographe âo bin lo calcul.

Quand l'a zu l'âdzo d'appreindre on meti, n'a rein pu manèyi lè bré que po trédécilâ âo po medzi.

Tant que la dama l'a fé l'êcoûla, la Sami l'a zu prâo à rupâ. Mâ, quand l'a ètâ tot solet pè l'hotô, l'a pû coumeinci à dansi la carmagnoile pè dèvant lo bouffet dè la cousena. Pourro Sami! min de pan, min dè tonna, et min d'erdzeint po ein atsetâ!

Pa fini, s'est trovâ asse pourro qu'onna ratta de mothi. Avouè cein, la tserropiondze l'a eimpacotâ dein 'na dozanna d'âotro mau, tant que noutron Sami n'êtâi pllie fottu dé budzi lo guinguelin tot solet.

Lo syndique l'a rasseimblîâ lo conset, et l'ant decidâ d'èinvouyi lo pourro drôle dein on asile io sarâi âo tsau et âo prôupro. L'ant mandâ on tserrotton avouè son tser à bane po menâ lo Sami io dèvessâi allâ.

Ein passèint dein lo premi velâdzo, sant arrevâ vè lo cabaret de coumouna, iô l'avâi cõtouma de bâre quartetta âo temps que l'avâi lo moian de payi. Lo Sami l'a de âo tserrotton: « Accutâvâi, me vu dere bondzo à m' n'ami Ulysse, lo carbatier, devant que dé m'èin allâ pllie llien. Vo fau me bailli onco sti plleisi, l'è lo dèrrâi! »

Lo tserrotton l'a arretâ son pique, et l'Ulysse vint dèvessâ âo Sami que pllioravâ à maîti dein sa creverta, su lo ban et que desâi:

— Mon ami Ulysse, ié rido ingozallâ de demi per ique. Te fau m'èin bailli onco ion, po la dèrraire vouarba que sù dein lo payi. M'èin vé rido llien, ne vù pas reveni dé ma viâ!

— N'è pas possibillio! io t'èin va-ta?

— Oh! vù cambè la granta golhie! vâi!

— Té vâo parti dein le z'Amérique?

— Pardine bin sù! Noutron syndique l'a decidâ de m'èinvouyi pé Buenos-Ayres! L'a min dé concheince, à m' n'âdzo, et malado queimeint sù!

— Mâ, fâ l'Ulysse âo tserrotton, l'è-te-bin veré que vo volliai fère on tor dinse avouè clii pourro gaillâ, tant qu'à Buenos-Ayres?

Lo tserrotton se tegnâi lè coûte, poâve pas dere on mot. Quand l'a zu fini de recaffâ, l'a de à l'Ulysse:

— N'est pas à Buenos-Ayres que dâi allâ, l'est à Eben-Hézer!

LES ÉCOLES DE TAMBOURS A MOUDON

DANS le dernier numéro du *Bulletin de l'Association du « Vieux-Moudon »*, M. le Dr René Meylan — notre collaborateur « Méline » — publie l'intéressant article que voici. Nous regrettons de devoir, vu le modeste format du *Conteur*, abréger un peu.

Nous devons communication de ce Bulletin à l'obligeance de M. G. A. Bridel, son rédacteur.

A la Société des tambours de Lausanne.

Au bon vieux temps des diligences, avant les chemins de fer, Moudon était un relai important pour les voitures postales. On raconte qu'un noble étranger voyageur fut fort étonné de voir et surtout d'entendre en pleine rue Mauborget, où se trouvait alors le bureau des postes, une cinquantaine de tambours militaires battant gaiement une marche guerrière.

— Est-ce que Moudon est ville de garnison? demanda l'itinérant personnage au vieux farceur qu'était le conducteur postal Neuschwander.

— Oui, Monsieur, quarante mille hommes de garnison! répondit le jovial fonctionnaire.

Neuschwander aurait pu dire plus véridiquement: Moudon est le siège des écoles de tambours pour les milices vaudoises. Cet état de choses dura jusqu'en 1874, date d'une nouvelle organisation militaire qui attribua l'instruction des troupes suisses à la Confédération.

En ce bon temps, chaque commune vaudoise devait avoir un tambourinaire pour faire, au son de la caisse, lecture des publications militaires, des avis officiels et même des communications municipales.

Battre du tambour est un art, et aussi une science difficile à acquérir; il faut beaucoup d'exercice pour arriver à faire résonner, *lege artis*, la peau d'âne, en réalité une peau de chèvre. Il faut de la force, de l'agilité dans les articulations des membres supérieurs et aussi beaucoup d'oreille, parce que le rythme est chose importante en science tambourinaire. Un tambour bien joué, si l'on peut employer ce terme, est très expressif; écoutez-le à un enterrement militaire, comme il rend bien l'émotion de la troupe qui accompagne un camarade à son dernier repos. On se souvient des accents lugubres de la générale lors de la mobilisation de guerre de 1914.

Les tambours marquent le pas. Ils donnent de l'allure aux troupes, surtout s'ils sont dirigés par un tambour-major tant soit peu décoratif, *drai coumeint onn'hallebarde et que fâ prévôlâ sa canne à bi pommeau d'ardzein*, comme nous disaient un vieux tapin.

Nous l'avons dit, l'instruction des tambours militaires se donnait à Moudon. Chaque année, une école de douze semaines de durée rassemblait pendant les mois d'avril à juillet, cinquante à quatre-vingts jeunes gens de seize ans en moyenne, on en vit même de quatorze. Il faut commencer à pratiquer jeune l'art de la *musique*

à *tour-de-bras* pour devenir un bon tambour, l'expérience l'a prouvé.

Ces *bouts d'hommes* arrivaient à Moudon, coiffés d'un bonnet de police, et vêtus d'une petite veste ornée d'épaulettes dites « nids d'hirondelles ». La grande tenue du dimanche comportait la capote gris bleu ; enfin nos petits troupiers étaient pourvus d'une caisse (tambour) ; le chaudronnier Lavanchy de la rue Grenade était chargé des réparations à faire à ces instruments. Le capitaine Duboux « Abram Samuel ffeu Gédéon David » comme il aimait à se dénommer lui-même, ensuite, après 1852, le capitaine Maillardet, furent successivement commandants et quartiers-maîtres de ces écoles, assistés du tambour-major Cauderay d'Allaman, promu lieutenant par la suite, et des autres tambours-majors et tambours-maîtres Budry, Dutoit J. S. de Chavannes, Chantrens de Romainmôtier, Jomini de Payerne, Chapuis dit Bricot de Cully, Chavan de Lausanne, Auberson de Suchy, Peytrequin, Cherpit, Vallotton, Roulet, Berney, etc.

L'ordre journalier comportait une diane à 5 heures du matin, toilette, puis chocolat. Ensuite, départ pour la place d'exercice. C'est ainsi qu'aux premières clartés de l'aube, de forts roulements réveillaient l'antique bonne ville. La brise matinale chantait dans les marronniers de la place d'armes, cependant que la crête du mont se dorait. Alors le soleil majestueux, superbe, émergeait des hêtres de la forêt et les petits tambours battaient aux champs, saluant l'astre du jour dans toute sa gloire. Et cette féerie était réglée par les élèves tapins vaudois ! L'œil attentif à leur cahier de marches fixé aux troncs des marronniers en fleurs de la place, ivres de rythme et de tapage, les petits tambours ne songeaient qu'à compter leurs mesures. Et la matinée passait. On rentrait ensuite en caserne pour « la soupe ». M. Jean-Samuel Cornuz de Mur, qui assista à l'école de 1852, nous disait, dans une aimable lettre : « Nous étions abondamment nourris, nous ne pouvions venir à « bout des rations de viande qu'on nous servait. « Je suis rentré à la maison fin gras. »

A deux heures, reprise des exercices. A quatre heures, nouveau repas composé de soupe et de pain. Quelques exercices et le service intérieur remplissaient le reste de l'après-midi jusqu'à souper composé de chocolat et de pain.

Comme bien on pense la discipline n'était pas prussienne, et la direction était très paternelle, les excellents capitaines Duboux et Maillardet étaient la bonté même, ils surveillaient en bons papas l'hygiène et le bien-être des enfants qui leur étaient confiés. La salle de police était peu fréquentée.

La fréquentation des établissements publics était interdite aux petits tambours. On les conduisait tous les dimanches au culte et lorsque le temps était beau on les promenait dans les villages environnants, comme des pensionnats de demoiselles, voire en break et quelques fois même en partie de crème dans les fermes voisines.

Après douze semaines, coupés par un congé de deux jours, avait lieu un examen des élèves par devant un aréopage composé de l'inspecteur Maillardet surmonté de son « gansé », en grand uniforme du commissariat avec épaulettes d'or, du lieutenant Cauderay et des instructeurs. Des prix consistant en baguettes d'honneur et couteaux de poche étaient décernés aux plus méritants et l'on vit même de jeunes et fraîches Moudonnoises fleurir les lauréats.

Et puis c'était le licenciement final.

C'est au cours de ces écoles que les tambours-majors nouvellement nommés apprenaient à « paumer » la canne et à faire des signaux très compliqués indiquant les changements de direction, les conversions, la prise et la pose de la caisse, à commander les nombreuses batteries alors en usage : le roulement, la générale, l'assemblée, au drapeau, le rappel, le ban que l'on exécutait aux présentations des officiers et aux jugements militaires, la marche funèbre, le pas de charge, la diane, la retraite, etc.

Quelques anciens tambours nous ont dit le

souvenir excellent qu'ils gardent de leur école de tambour à Moudon.

* * *

Dans notre canton, plusieurs sociétés de tambours s'efforcent de former des élèves sachant bien battre. Telle est, par exemple, l'ambition de la Société des tambours de Lausanne, fondée le 14 avril 1916 et d'autres encore ; ces associations cherchent de plus à faire jouir le public des belles marches et batteries de nos anciens et glorieux régiments suisses au service étranger.

Puisse l'œuvre à laquelle ces sociétés se sont vouées, réussir au gré de leurs souhaits. Tous ceux qui aiment l'armée s'en réjouiront.

Dr René Meylan.

Le véritable Messenger boiteux de Berne et Vevey pour l'année 1925. — Klausfelder S. A., éditeurs, Vevey. — Prix : 60 centimes.

Arrivé à sa 218^e année, le vieux Messenger a senti le besoin de conter son histoire, et de rappeler quelques souvenirs de son enfance, dans son avant-propos qui sera complété l'an prochain. Il donne ensuite une amusante nouvelle de Julie Meylan : Pierre-Abram, syndic ; son fidèle collaborateur, M. Gustave Krafft, parle spirituellement de deux rivales : les locomotives électriques et à vapeur ; M. Eug. Mottaz, continue, avec le château de Vuflens, la série de nos beaux châteaux suisses ; la grande planche nous montre la vallée si formidablement ravagée par la rupture de la digue du lac de Gleno, au sud de Poschiavo ; un conte valaisan de Solandieu, trois centenaires de notre pays romand, des anecdotes, des boutades, des poésies, du patois, de jolies illustrations, complètent le « Messenger boiteux » de 1925 qui va remplacer celui de l'an qui meurt.

Détail encourageant : Les pronostics, pour l'été prochain, promettent le retour de jours chauds et ensoleillés. Acceptons-en l'augure car les souvenirs de l'été 1924 — prédits avec assez d'exactitude — sont réfrigérants... L. R.



LE COMPTOIR SUISSE



MICI une description, très complète, du Comptoir suisse, telle que Samuel Bornalet de Villars-les-Biolles, l'a faite à sa femme, en rentrant dimanche soir.

Le Comptoir, Lucie, c'est rude beau ! On entre par un arc de triomphe plein de belles fleurs, on traverse un puissant jardin plein de belles fleurs, on s'enfile dans un grand corridor plein de belles fleurs, et, enfin, on arrive, à gauche, au fond du corridor, à une immense belle salle toute voûtée, comme une église. On dirait que c'est taillé dans la molasse, tant c'est bien fait. Il y a, au fond, quatre beaux ovales, où il y a marqué : Aigle, Dézaley, Lavaux et La Côte, avec, en dessous, des versets bibliques que je n'ai pas pu lire vu que j'avais oublié mes lunettes.

Dans cette belle salle, il y a des tables et des tabourets de chez nous ; et, des jolies petites Vaudoises, jolies et gentilles comme des amours, mais pas autant que toi, quand même !

Au bout de cette belle salle, il y a des fenêtres comme des culs de bouteilles ; c'est de là que viennent les meilleures bouteilles des meilleurs vins des meilleurs coins et de la meilleure des patries, la nôtre, Lucie !

On s'est trouvé là dedans, avec le syndic de Pommerenges, le député de Brollens et mon cousin, le fils de l'oncle Marc. Y a pas, ce syndic, c'est un rude type, il nous a dit de rudes belles choses ; ça, c'est un patriote, c'est pas un bolchévique ; aussi, on a bu quelques bons verres, en chantant notre beau Canton de Vaud à nous !

On nous a bien dit qu'il y avait du bétail par les écuries ; mais, comme on était habillés en dimanche, on n'a pas voulu s'attirer frotter par là bas, pour tout s'embousseler !

Enfin, Lucie, ce Comptoir, c'est rude beau ! J'y retourne l'année prochaine ; je t'y mènerais bien, mais tu t'y ennuierais peut-être, car il n'y a presque point de dames par là bas dedans !

Pierre Ozaire.

PALETOTS



MELAS, l'hiver est à la porte. L'automne précocore nous en donne déjà un avant-goût. Les chroniques de la mode dissertent déjà de manteaux et de paletots. A ce sujet, quelle est l'étymologie de ce dernier nom ? Voici quelques renseignements à ce sujet :

D'après Huet, ancien évêque d'Avranches, on devrait écrire *palletot*, parce que le mot vient, dit-on, de *palla*, manteau, et de *toe* qui signifie chapeau en idiome breton.

Toque et *toquet*, à ce compte, auraient une origine celtique. D'après d'autres, paletot, viendrait d'une expression de basse-latinité, *palliotum*, petit manteau, mais l'existence de ce mot est sujette à caution. D'après d'autres enfin, paletot viendrait du hollandais « *paltrok* ».

Quoi qu'il en soit, le paletot du moyen-âge était une sorte de casaque à capuchon, la pointe ressemblait à la tête d'une huppe. De là l'expression de Rabelais « *empaltoqué* comme une huppe ».

Depuis longtemps on appelle *paltouqués* les tristes sires, parce que, dans le principe, le paletot servait aux gens de guerre, recrutés un peu partout et assez piètres sujets en somme. Plus tard, ce fut l'habit de laquais. Enfin c'était, au commencement du siècle dernier, le costume généralement adopté par les marins et les pêcheurs des côtes normandes ; il avait conservé le capuchon et ressemblait au caban des marchands levantins.

Dès lors le paletot s'est popularisé. Riches et pauvres, bourgeois et ouvriers l'ont adopté. Toute la différence consiste dans certaines recherches de coupe ou dans la qualité de l'étoffe. Lorsqu'il est porté par un monsieur chic, le paletot s'appelle « *raglan* » ou « *ulster* ». La chose reste, le nom change. Les mots anglais, la voilà bien l'aristocratie de notre siècle. égalitaire.

Devant le juge. — Pierre et Jean sont devant le juge d'instruction :

— Hé bien, Pierre, est-ce vrai que vous avez entendu Jean déclarer que nous tous, juges et avocats, n'étions que des coquins.

Pierre. — Oui, M'sieur le juge, il nous a même dit qu'il voulait nous donner ça par écrit.

Le juge. — Est-ce que vous avez sur vos l'écrit ?

Pierre. — On lui a dit qu'on n'en avait pas besoin, qu'on le croyait sur parole.

LA RÉFORME PÉNITENTIAIRE

Tous les cinquante ans, à peu près, les esprits humanitaires, disputent de l'institution de pénitenciers modèles. Aujourd'hui la mode est aux Colonies agricoles : la régénération des délinquants par le grand air et la paix des champs. Jadis, on avait cru arriver au même résultat par l'isolement.

C'est ici l'endroit de rappeler un mot de Cham à l'un de ces hommes pleins de bonnes intentions qui lui vantait les mérites du « système cellulaire » pour faire éclore le repentir dans l'âme des prisonniers :

« Mon Dieu, fait Cham d'un air rêveur, je ne sais trop qu'en penser... Voyez le ver solitaire : l'isolement le rend-il meilleur ? »

UNE TRUITE SOUS UN PONT

(Suite et fin.)

III

Le lendemain — un samedi — était jour de foire au village voisin. Trop de passants encombraient la route pour qu'on pût rien tenter. Le dimanche, il y aurait surabondance de badauds.

Pourtant, durant ces deux jours, Granat allait et venait de sa maison à son jardin ; parfois, il déposait un instant sa charge près du pont et soufflait un peu. L'instituteur visitait, par là, un carré de jardin qu'il se proposait de louer pour y planter des choux l'hiver. Le syndic, riverain du ruisseau à vingt-cinq mètres en aval du pont, vint jeter un coup d'œil sur ses peupliers avant l'émondage. L'après-midi, plongé le nez dans un livre, le pasteur paraissait sur le chemin. D'autres personnes encore, comme par hasard, s'arrêtaient près du ruisseau.